



fête de
la Science ^{fr}



Fête de la science Du 6 au 14 octobre 2018

--- Appel à participation en Hauts-de-France ---

Le Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation organise chaque année, depuis 1991, la fête de la science. Cet événement national a pour but de promouvoir la recherche scientifique auprès du grand public, dans une ambiance conviviale, durant une semaine en octobre.

La fête de la science est l'occasion pour tous les publics de découvrir le monde des sciences et de rencontrer les femmes et les hommes qui font la science d'aujourd'hui. C'est une opportunité pour le public de s'informer, de poser des questions en direct, et pourquoi pas pour les jeunes de se découvrir une vocation grâce à l'échange d'idées et d'expériences avec ceux qui pratiquent la science et/ou l'innovation au quotidien.

Les enjeux de la fête de la science sont :

- faire connaître le travail des scientifiques et les métiers issus de la recherche,
- rendre accessible une information scientifique de qualité,
- favoriser les échanges entre scientifiques, amateurs et passionnés de sciences, curieux...
- permettre à chacun de mieux s'approprier les enjeux des évolutions scientifiques et technologiques, et ainsi favoriser une participation active au débat public.

Dans les Hauts-de-France, l'Etat et les collectivités territoriales sont impliqués dans la mise en œuvre de cet événement aux côtés des acteurs de la recherche, de l'innovation, de la culture et de l'éducation.

Un comité scientifique labélise les propositions d'actions afin de constituer une programmation régionale de qualité.

La coordination régionale de l'événement en Hauts-de-France est assurée par Ombelliscience.

Le rôle de la coordination régionale est de :

- contribuer à mobiliser la communauté scientifique, les acteurs de l'innovation et les acteurs de la culture scientifique et technique pour participer activement à l'événement et répondre à l'appel à participation.

- contribuer à améliorer l'image, la notoriété et la visibilité de la fête de la science pour donner envie aux publics de se rendre dans les différents événements proposés
- améliorer l'appropriation de l'événement par les médias du territoire régional pour développer la couverture médiatique
- rendre facilement lisible et accessible le programme de la fête de la science dans les Hauts-de-France pour que chacun puisse se constituer une sélection d'actions/événements à visiter.

À qui s'adresse cet appel à participation ?

Universités, écoles d'ingénieurs, organismes de recherche, centres et pôles d'innovation, entreprises, centres de science, musées, médiathèques, associations et plus largement tout type d'établissement mobilisé pour rendre accessible la science, faire découvrir l'actualité de la recherche et de l'innovation, organiser des échanges et rencontres publiques avec des scientifiques.

Publics ciblés : tous les publics, de tous âges, sont concernés, familles, scolaires (primaires, collégiens, lycéens), étudiants, curieux, sceptiques ou passionnés de sciences.

Diversité des formes d'actions proposées :

Expériences, manipulations, démonstrations, rencontres-débats, conférences, visites de laboratoires ou d'entreprises... autres formes originales et créatives.

Lieux d'accueil des publics :

Lieux et espaces publics, campus universitaires, centres de recherche, lieux culturels...

Tous les domaines scientifiques sont représentés

Thématique Régionale 2018 : « l'erreur »

En ce qu'elle est liée à la notion de vrai ou de faux, l'erreur est un élément fondamental à la démarche scientifique. En effet, elle est :

- inévitable, car la pratique de la science est avant tout l'activité d'êtres humains ;
- nécessaire, car c'est en se confrontant à l'erreur que la science progresse ;
- saine, car résultant de la liberté d'explorer toutes hypothèses ;
- fructueuse, quand elle s'avère finalement ne pas être une erreur ;
- un objet d'étude, car on ne cesse de l'estimer par la mesure des incertitudes ;
- une fonction en mathématiques, retrouvée dans plusieurs disciplines scientifiques.

Trois erreurs d'Einstein :

« Tout le monde commet des erreurs. Certaines du génial physicien sont particulièrement instructives. Comme tout un chacun, Albert Einstein faisait des erreurs et, comme beaucoup de physiciens, il lui arrivait de les publier. Pour le commun des mortels, nos moments d'égarement n'intéressent personne et sont vite oubliés. Mais dans le cas d'Einstein, même ses erreurs sont remarquables. Elles éclairent l'évolution de sa réflexion et, parallèlement, les mutations des conceptions scientifiques de l'Univers. »

Lawrence Krauss, www.pourlascience.fr, 21 octobre 2015

A. CRITERES REQUIS POUR LA LABELLISATION

Afin d'intégrer le programme régional de la fête de la science, les projets ou actions proposés devront répondre à l'ensemble des critères suivants :

- se dérouler en région **Hauts-de-France** et trouver une **forme d'expression publique** pendant les dates de la fête de la science **entre le samedi 6 et le dimanche 14 octobre 2018**,
- proposer un **éclairage sur des enjeux sociétaux** et des questions autour des avancées de la connaissance scientifique et de l'innovation technologique (le lien avec la thématique choisie pour la fête de la science 2018 en Hauts-de-France sera apprécié),
- être en capacité de **définir des publics cibles** et d'indiquer les moyens mis en œuvre pour les **mobiliser/faire participer**,
- utiliser une **forme et une qualité de médiation/vulgarisation** adaptées pour permettre aux publics ciblés de s'approprier les thématiques abordées,
- être **gratuits** pour les publics ciblés,
- mobiliser des **acteurs de la recherche scientifique** et s'inscrire dans des démarches partenariales,
- apporter une garantie sur la **qualité des contenus** et faire état de la **diversité des points de vue**,

B. CRITERES PRIS EN COMPTE POUR L'OBTENTION D'UN FINANCEMENT

Les porteurs de projets peuvent solliciter, s'ils le souhaitent, une aide financière, pour la réalisation de leur(s) projet(s). Pour cela, il est demandé de compléter la partie du dossier de candidature prévue à cet effet.

Un seul financement pourra être accordé par structure régulièrement déclarée pour l'exercice légal de son activité, dotée d'un statut juridique et d'un N° de SIRET. Chaque structure pourra ainsi effectuer au maximum une seule demande d'aide financière. Dans le cas des structures porteuses de plusieurs projets, une seule demande de financement pourra être effectuée en qualité de coordinateur ou « chef de file ».

Les principaux critères d'évaluation des dossiers :

- la qualité, la complémentarité et les degrés d'implication des partenaires du projet,
- définition de public(s) cible(s),
- la qualité de la médiation scientifique par rapport au(x) public(s) ciblé(s),
- le caractère innovant de la démarche de médiation,
- les prolongements possibles du projet,
- dispositif mis en œuvre pour le suivi et l'évaluation du projet (résultats attendus).

Règles de financement :

- le montant de l'enveloppe globale est de 40 000 euros,
- 10 projets au maximum seront retenus pour un financement compris entre 2000 euros et 6000 euros,
- le financement accordé ne pourra pas excéder 50% du coût total du projet.

Les coûts éligibles :

- achat de matériels,
- prestations de service,
- frais des éventuels intervenants (déplacements, repas...),
- charges de personnel non permanent dédié à l'action.

Les coûts non éligibles :

- charges du personnel dédié au fonctionnement de la structure,
- frais de fonctionnement de la structure ou de l'établissement,
- action correspondant à l'activité habituelle de la structure.

C. CONDITIONS GENERALES DE PARTICIPATION

Si le projet ou l'action vient à être labellisé par le comité scientifique le porteur s'engage à :

- faire apparaître sur tout document de communication, les logos du Ministère (MESRI), de la fête de la science, de la Région Hauts-de-France, d'Ombelliscience, ainsi que tous les logos fournis par la coordination régionale,
- transmettre à Ombelliscience, pour validation, tous les outils de communication réalisés,
- transmettre à Ombelliscience les informations et les invitations relatives à toute inauguration officielle,
- transmettre à Ombelliscience les retours médias liés aux actions mises en place (articles de presse imprimés et web, liens vers émissions de TV, de radio...)
- répondre aux éléments de l'enquête nationale d'évaluation qui lui seront transmis par Ombelliscience

D. RAPPEL DE DISPOSITIFS REGIONAUX DE FINANCEMENT

Au côté des services de l'Etat, le Conseil régional a compétence dans le champ de la CSTI, et à ce titre nous attirons votre attention sur l'existence de dispositifs d'aides et subventions de la Région Hauts-de-France permettant de mener des actions culturelles et éducatives (dont des actions de CSTI) tout au long de l'année. Ces dispositifs peuvent être mobilisés pour la réalisation d'actions dans le cadre de la fête de la science.

Dispositif PAAC – Programme d'activités des acteurs culturels. Il s'agit d'un soutien au financement des programmes d'activité annuels des opérateurs par voie de subvention ou participation statutaire.

Ce dispositif est dédié à l'accompagnement des :

- lieux culturels mettant en œuvre un projet culturel déclinant un ou plusieurs des axes suivants : création (production et résidence), programmation et diffusion, médiation/sensibilisation dans une logique d'élargissement et de formation des publics et de territorialisation vers les zones prioritaires,
- opérateurs culturels dédiés à l'observation, la structuration d'un secteur en région, l'enseignement artistique.

<http://guide-aides.hautsdefrance.fr/aide698>

Dispositif PEPS - Parcours d'éducation, de pratique et de sensibilisation à la culture.

Le dispositif global se conçoit sur la base de deux démarches, imaginées comme des parcours accompagnant la découverte des champs artistiques et culturels. Le public cible (lycéens, apprentis) peut bénéficier des deux démarches, de manière croisée.

« PEPS Dans les murs »

Appel à propositions en direction des acteurs artistiques et culturels de manière à concevoir une offre diversifiée de parcours permettant l'immersion, la sensibilisation et la pratique dans l'enceinte des établissements scolaires volontaires.

« PEPS Hors les murs »

Appel à propositions en direction des établissements d'enseignement, de manière à accompagner des projets conjuguant un programme de sorties artistiques et culturelles et médiation associée. Le volet médiation du parcours sera élaboré conjointement entre équipes pédagogiques des établissements scolaires et services de médiation des lieux culturels.

<http://guide-aides.hautsdefrance.fr/aide644>

Au-delà de ces 2 dispositifs, les lycées reçoivent des aides aux transports de la Région ainsi que des subventions aux actions éducatives. Ces aides et subventions peuvent être utilisées dans le cadre de la fête de la science.

E. CALENDRIER

Les dossiers de candidature pour participer à la fête de la science 2018 sont téléchargeables aux adresses suivantes : www.ombelliscience.fr ou www.echosciences-hauts-de-france.fr

12 mars 2018 : publication de l'appel à participation.

27 avril 2018 : **date limite d'envoi** des dossiers de candidatures.

Entre le 14 et le 25 mai 2018 : réunion du comité scientifique régional de labellisation.

Entre le 4 et le 8 juin 2018 : notification de la labellisation des projets et des attributions de financements (information par courrier postal ou e-mail).

Mai à juillet 2018 : élaboration des supports de communication par la coordination régionale.

Début septembre 2018 : diffusion des supports de communication par la coordination régionale.

Les dossiers de candidature doivent être transmis à la coordination régionale par courrier électronique à **Nicolas Brazier** – fetedelascience@ombelliscience.fr